



Choix participatif sur les *rythmes* scolaires

Vendredi
19 novembre
2021



id'a
L'ISLE D'ABEAU

édito

Pendant la campagne pour les élections municipales, nous vous avons informé de notre intention de requestionner les lilôts sur le rythme scolaire.

En effet, après plusieurs mois à échanger avec vous, en venant à votre rencontre, il semblait évident que chacun souhaitait pouvoir s'exprimer sur ce sujet qui impacte tant l'organisation du quotidien des enfants, des familles et des professionnels travaillant à leurs côtés.

Le débat sur les rythmes scolaires existe au moins depuis l'instauration de l'école obligatoire par Jules Ferry en 1882. Il s'agit au départ de concilier temps scolaire, éducation religieuse et participation aux travaux agricoles. Ce n'est que dans la seconde moitié du XXe siècle qu'entrent en jeu des considérations d'ordre économique (années 60) puis pédagogique avec le début des réflexions sur la chronobiologie de l'élève (années 80). Le rythme de la semaine est passé à 4 jours en 2008 puis à 4,5 jours en 2013. En juin 2017, un décret permet aux communes qui le souhaitent de revenir à la semaine de 4 jours. Cette dérogation à la loi doit permettre d'adapter les rythmes scolaires aux spécificités locales. Sur les 83 communes en Nord-Isère, L'Isle d'Abeau est la seule à appliquer la semaine de 4,5 jours.

Au-delà du nombre de jours d'école par semaine, la question essentielle est bien celle des horaires de début et de fin du temps scolaire. Notre volonté politique est d'augmenter, dans tous les cas, le temps d'apprentissage le matin

car l'attention des enfants est meilleure à ce moment de la journée, d'après les chronobiologistes.

Aujourd'hui, ce temps de travail est de 3h le matin. A la rentrée de septembre 2022 il passera à 3h15 ou 3h30. Avec cette nouvelle répartition des heures d'enseignement scolaire, nous souhaitons maximiser les chances de nos jeunes lilôts dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui.

Depuis notre élection en juillet 2020 et fort de notre triptyque Citoyen-Agent-Elu, nous avons échangé avec les principaux acteurs de l'éducation entourant les enfants : enseignants, parents d'élèves, agents municipaux... pour construire ce choix participatif : quel collège électoral pertinent ? quel mode de scrutin favorisera la participation ? quels sont les arguments en faveur des 4 jours ou des 4,5 jours ? quels horaires ?

Vous trouverez donc dans ce document d'informations le fruit de ce travail collaboratif qui, nous le souhaitons, permettra aux électeurs de faire un choix éclairé en prenant en compte avant tout le bien-être de l'enfant pour qu'il puisse apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Rendez-vous vendredi 19 novembre pour ce moment de démocratie participative !

Cyril Marion

Maire de L'Isle d'Abeau

Vice-président CAPI

délégué au Renouvellement Urbain
et à l'Habitat

Priscilla Blond

Adjointe déléguée à l'Éducation,
à la Famille, à l'Enfance et à la Jeunesse



Le choix participatif en pratique



QUAND SE DÉROULE LE VOTE ?

Le vote se déroulera le **vendredi 19 novembre 2021**, dans les 7 groupes scolaires publics de la ville (selon votre affectation). Les bureaux de vote seront ouverts sur quatre créneaux différents :

- De 7h30 à 9h15
- De 11h45 à 12h15
- De 13h45 à 14h15
- De 16h à 18h30



COMMENT SE DÉROULE LE VOTE ?

Pour voter, vous avez deux possibilités :

- Voter dans le bureau de vote de votre groupe scolaire
- Voter par correspondance à l'aide du matériel de vote qui vous sera transmis après les vacances scolaires.



QUI VOTE ?

Le collège électoral, les personnes autorisées à voter, sont :

- Les parents d'élèves des 7 groupes scolaires
- Les enseignants de ces groupes scolaires
- Les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)
- Les assistants maternels déclarés au Relais Assistant Maternel
- Les agents de la commune travaillant dans le secteur de l'éducation (les ATSEM, les agents d'entretien et de restauration, les animateurs, les directeurs de centres de loisirs, les agents des bibliothèques, les gardiens, les administratifs du service éducation-enfance)
- Les élus du Conseil Municipal

Un seul vote possible par membre du collège électoral identifié



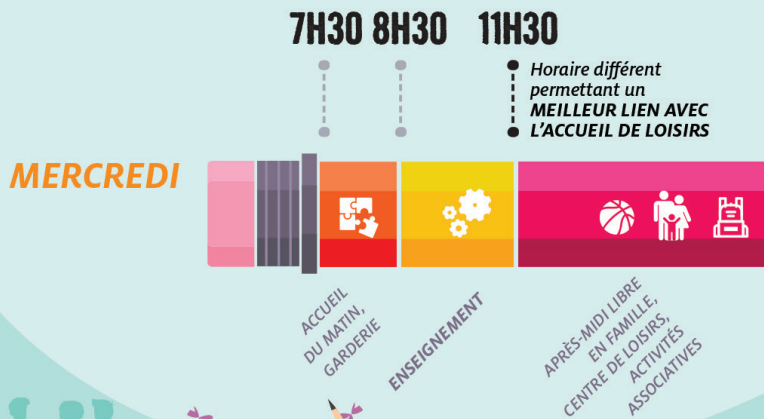
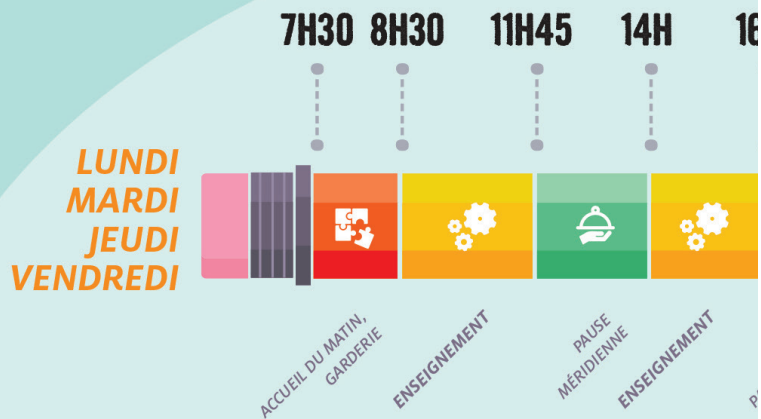
QUELLES PROPOSITIONS DE RYTHMES SCOLAIRES ?

Dans les pages ci-après, découvrez les deux propositions de rythmes scolaires, soumises au vote le 19 novembre 2021, ainsi que des éclaircissements sur ces rythmes.



PROPOSITION 1

Semaine à 4,5 jours





- Un temps réduit pour la **garderie du matin** (- 30 minutes par jour)

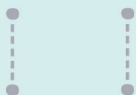
- Un temps d'apprentissage plus long le matin (+ 15 minutes par jour)

- Profiter d'un temps de **retour au calme** de 15 minutes à la **pause méridienne**

- Un temps supplémentaire de 15 minutes par jour pour le **périscolaire du soir**, afin d'**améliorer l'accompagnement aux devoirs**

- Un rythme régulier sur la semaine, favorable à un **meilleur cycle du sommeil** chez l'enfant

16H 18H30



MENT
PAUSE CARTABLE,
GARDERIE

EC
RS



Maintien de
l'**aide de l'État**
de 230 000 €

Estimation réalisée
selon le taux de
fréquentation

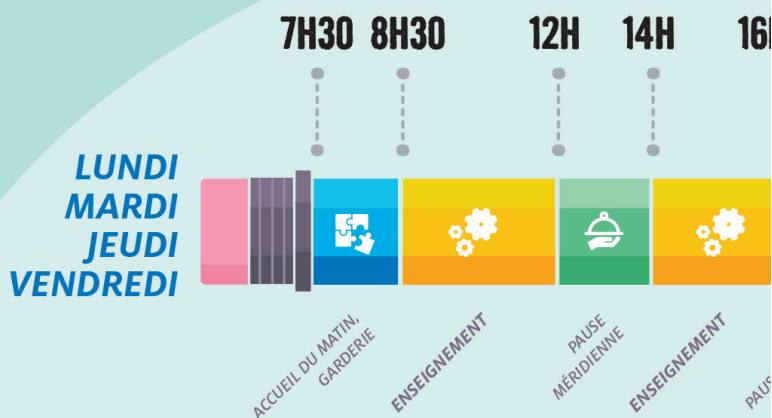


5



PROPOSITION 2

Semaine à 4 jours



MERCREDI



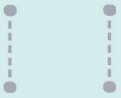
JOURNÉE LIBRE
EN FAMILLE,
CENTRE DE LOISIRS,
ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES





- **Un temps réduit pour la garderie du matin** (- 30 minutes par jour)
- **Un temps d'apprentissage plus long le matin** (+ 30 minutes par jour)
- **Un temps réduit pour le périscolaire du soir** (-15 minutes)
- **Le mercredi libre pour une journée en famille ou à l'accueil de loisirs**
- **Une harmonisation avec les communes voisines : plus favorable pour les activités associatives sportives ou culturelles**

16H30 18H30



MENT
PAUSE CARTABLE,
GARDERIE



- **Perte de l'aide de l'État :**
 - 230 000 €
- **Subvention supplémentaire pour le mercredi en journée complète :**
 - + 30 000 €

Estimations réalisées selon le taux de fréquentation





UNE QUESTION sur le choix participatif ?

Contactez le service éducation
de la Mairie de L'Isle d'Abeau
education@mairie-ida.com
04 74 18 20 18

 [Ville de L'Isle d'Abeau](#)

 [ville_lisledabeau](#)

www.mairie-ida.fr

